

## **RAPPORT N°4 : APPROBATION DU CONTRAT « TERRITOIRE D'INDUSTRIE THIERS-AMBERT-MONTBRISON »**

Vu les statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez et notamment sa compétence en matière de développement économique :

Vu la validation de la commission économie en date du 16 février 2021,

Considérant que le programme « Territoire d'Industrie » lancé par le Premier Ministre le 22 novembre 2018, est un dispositif décentralisé d'accompagnement de territoires industriels qui vise à répondre à leurs principaux enjeux de développement, notamment en matière d'attractivité, d'innovation, de recrutement ou encore de simplification.

Le programme est piloté par les régions et animé localement par les binômes intercommunalités/industriels. Il ne mobilise pas d'enveloppe budgétaire spécifique mais permet de flécher prioritairement des crédits d'Etat et des différents opérateurs (La Banque des Territoires, Bpifrance, Business France...) existants sur les lignes de droit commun vers les projets des territoires d'industrie.

Ambert Livradois Forez s'inscrit dans le territoire d'industrie Thiers-Ambert-Montbrison qui regroupe 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- La communauté de communes Entre Dore et Allier
- La communauté de communes Thiers Dore Montagne
- Loire Forez Agglomération
- La communauté de communes Ambert Livradois Forez

Le comité de pilotage (COPIL) de ce territoire est présidé par Madame Fougère, conseillère régionale.

Le COPIL a travaillé à la rédaction d'un contrat afin de formaliser la mise en place du programme « territoire d'industrie » pour les 3 années à venir. Monsieur Forestier en tant que président et en charge de l'économie représente Ambert Livradois Forez et ses entreprises au sein du COPIL.

Ce contrat décrit l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre du plan d'actions concerté, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

Le plan d'actions du territoire d'industrie de Thiers-Ambert-Montbrison s'articule autour de 8 axes structurants. Chacun d'entre eux fait l'objet d'une ou plusieurs fiches-actions définissant les moyens (financiers, techniques, humains) mobilisés pour atteindre les enjeux et objectifs définis. De nouvelles fiches pourront être ajoutées pendant la durée du contrat après validation par le COPIL.

Ambert Livradois Forez assurera le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels et les partenaires concernés sur son territoire.

Ce projet de contrat a été présenté à la commission permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes du 20 décembre 2019.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver le projet de contrat Territoire d'Industrie Thiers Ambert Montbrison ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.